

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 28 juin 2008

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 118 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIAS - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Roland BLUM - Sylvia BONIFAY - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Mireille FOURNERON - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Jean-Noël GUERINI - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Chistian AMIRATY représenté par François-Noël BERNARDI - Sylvie ANDRIEUX représentée par Bernard MOREL - Jean-Marc BENZI représenté par Bruno GILLES - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Alexandre BIZAILLON représenté par Antoine ROUZAUD - Jean-Louis BONAN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Patrick BORE représenté par Martine MATTEI - Miloud BOUALEM représenté par André VARESE - Vincent BURRONI représenté par Gérard GRAUGNARD - Philippe CAMILLIERI représenté par Christel SIMONETTI-ACHARD - Claude DAUMERGUE représenté par Arlette SALVO - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DI MECO représenté par Sabine BERNASCONI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean-Pierre FOUQUET représenté par Pierre SEMERIVA - François FRANCESCHI représenté par Antoine LORENZI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Renaud MUSELIER - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard GIRAUD représenté par Fabrice JULLIEN-FIORI - Albert GUIGUI représenté par France GAMERRE - Catherine JALINOT représentée par René TAVERA - Mourad KAHOUl représenté par Xavier CACHARD - Alain LAURENS représenté par Lucien MERLENGHI - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christophe LOPEZ représenté par Robert MALATESTA - Roger MERONI représenté par Nicole DESMATS - Danielle MILON représentée par Pascal CHAIX - Yves MORAINÉ représenté par Martine VASSAL - Jean-Louis MOULINS représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Patrick MAGRO - Gilles PAGLIUCA représenté par Mireille FOURNERON - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Samia GHALI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean MONTAGNAC - Maurice TALAZAC représenté par Robert HABRANT - Jean-Pierre TEISSEIRE représenté par Henri RUGGERI - Jean-Paul ULIVIERI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jocelyn ZEITOUN représenté par Patrick MENNUCCI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération. Monsieur Jean-Claude GAUDIN s'est retiré lors du vote.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité,

Vote contre des Messieurs BERTRAND, CAMPIONI, SORGE, et de Mme KARBOVIAC

Abstention de Mesdames COLIN, GOELZER, JOUANDON et LEGAL et de Messieurs BRUNEL, DENIS, LAVIE, LEDISSES, LO IOACONO et PONTOUS

Abstention de Messieurs ILLAC, OUNANIAN et Mme MATTEI
Abstention du Groupe FGMPM et CR&C à l'exception de Messieurs ROSSO, MERONI et Mme DESMATS

FCT 004-439/08/CC

■ Approbation du compte administratif 2007

DBU 08/1507/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Compte Administratif de l'exercice 2007 comportant le Compte Administratif Principal, les Comptes Administratifs Annexes de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et du Crématorium doit être approuvé par le Conseil de Communauté.

Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice - tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Communauté Urbaine - sont identiques à ceux constatés dans le Compte Administratif de l'exercice 2007.

Le Conseil de Communauté en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, décide après examen des opérations consignées dans le Compte Administratif précité, de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 92-125 du 6 Février 1992
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire, les Décisions Modificatives relatifs à l'exercice 2007 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'en vertu des dispositions légales, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est tenu de présenter au Conseil de Communauté le bilan financier de l'exercice clos 2007,
- Qu'il convient d'approuver le Compte Administratif 2007,
- Qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et de la jurisprudence du Tribunal Administratif de Nice en date du 2 août 1985 « ... Lorsque le compte administratif débattu relève exclusivement d'un précédent maire, il n'y a pas lieu d'élire un Président spécial de séance, celle-ci pouvant être présidée par le maire en fonction. ». M. Eugène CASELLI, Président élu le 17 avril 2008 préside la séance du Compte Administratif et M. Jean-Claude GAUDIN se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les résultats de clôture de l'exercice inscrits dans le Compte Administratif 2007 dont les montants sont retranscrits ci-après :

TABLEAUX D' EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL

SOLDE CREDITEUR: 105 431 231,90 €

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	3 315 151,56		- 21 448 369,49	- 18 133 217,93
FONCTIONNEMENT	103 325 191,09		20 239 258,74	123 564 449,83
TOTAL	106 640 342,65		-1 209 110,75	105 431 231,90

TABLEAUX D' EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

SOLDE CREDITEUR: 11 274 922,20 €

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-2 854 401,39		- 21 297 042,53	-24 151 443,92
FONCTIONNEMENT	20 235 189,58	2 854 401,39	18 045 577,93	35 426 366,12
TOTAL	17 380 788,19	2 854 401,39	17 387 514,49	11 274 922,20

TABLEAUX D' EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

SOLDE CREDITEUR: 14 742 740,37 €

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	- 13 116 675,28		14 417 286,09	1 300 610,81
FONCTIONNEMENT	26 795 855,23	13 116 675,28	- 237 050,39	13 442 129,56

TOTAL	13 679 179,95	13 116 675,28	14 180 235,70	14 742 740,37

TABLEAUX D' EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DES PORTS DE PLAISANCE

SOLDE CREDITEUR : 1 761 295,00 €

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-24 977,06		37 074,49	12 097,43
FONCTIONNEMENT	1 196 000,70	24 977,06	578 173,93	1 749 197,57
TOTAL	1 171 023,64	24 977,06	615 248,42	1 761 295,00

TABLEAUX D' EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DU MIN

SOLDE CREDITEUR: 237 882,21 €

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	139 929,74		26 115,54	166 045,28
FONCTIONNEMENT	107 592,33		- 35 755,40	71 836,93
TOTAL	247 522,07		- 9 639,86	237 882,21

TABLEAUX D' EXECUTION DU BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM

SOLDE CREDITEUR: 1 263 497,62 €

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-797 390,49		375 533,77	- 421 856,72
FONCTIONNEMENT	1 801 417,98	797 390,49	681 326,85	1 685 354,34

TOTAL	1 004 027,49	797 390,49	1 056 860,62	1 263 497,62
--------------	--------------	------------	--------------	--------------

Article 2 :

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité aux montants présentés par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille Municipale et retranscrits ci-après :

Total des soldes repris en début de gestion : **1 108 819,98 €**

Total des opérations constatées au cours de la gestion : **534 743,30 €**

Total des soldes à la clôture de la gestion : **1 215 719,88 €**

Article 3 :

Donne acte à Monsieur le Président de la présentation faite du Compte Administratif de l'exercice 2007, document annexé à la présente délibération et comportant le Compte Administratif Principal, les Comptes Administratifs Annexes de l'Assainissement, de l'Eau, des Ports de Plaisance, du Marché d'Intérêt National et du Crématorium.

Article 4 :

Constate, pour le Compte Administratif Principal, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	1 302 193 985,85€
Reprise des résultats antérieurs	106 640 342,65 €
En dépenses de	1 303 403 096,60 €
Solde	+105 431 231,90 €

Article 5 :

Constate, pour le Compte Administratif Annexe de l'Assainissement, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	90 547 626,11 €
Reprise des résultats antérieurs	14 526 386,80 €
En dépenses de	93 799 090,71€
Solde	+11 274 922,20 €

Article 6 :

Constate, pour le Compte Administratif Annexe de l'Eau, un total d'opérations budgétaires,

En recettes de	58 184 781,19 €
Reprise des résultats antérieurs	562 504,67 €
En dépenses de	44 004 545,49€
Solde	+14 742 740,37 €

Article 7 :

Constate, pour le Compte Administratif Annexe des Ports de plaisance, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	8 774 564,99 €
Reprise des résultats antérieurs	1 146 046,58 €
En dépenses de	8 159 316,57€
Solde	+ 1 761 295,00 €

Article 8 :

Constate, pour le Compte Administratif Annexe du Marché d'Intérêt National, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	210 312,38€
Reprise des résultats antérieurs	247 522,07 €
En dépenses de	219 952,24€
Solde	+ 237 882,21 €

Article 9 :

Constate, pour le Compte Administratif Annexe du Crématorium, un total d'opérations budgétaires

En recettes de	2 032 144,23€
Reprise des résultats antérieurs	206 637,00 €
En dépenses de	975 283,61 €
Solde	+1 263 497,62 €

Article 10 :

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Article 11 :

Reconnaît l'adéquation parfaite entre les écritures comptables et les écritures administratives. Les résultats de clôture ainsi que l'ensemble des opérations constatées au cours de l'exercice tels qu'ils apparaissent dans le Compte de Gestion 2007 du Receveur des Finances de la Communauté Urbaine - sont en tous points analogues à ceux constatés dans le Compte Administratif 2007.

Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI